

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Référence : 230614.1 POL-ODP-STAT

Le Maire de la commune de BRAX ;

VU l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986 ;

VU le Code Pratique des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-2 ;

VU la demande émise par l'entreprise MNETT, sise 6 rue François Verdier à PLAISANCE DU TOUCH (31830) qui doit évacuer tous les meubles et objets se trouvant dans la maison ayant appartenu à Monsieur Christian FABRE, sise 13 rue des Glycines à BRAX ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant cette opération,

ARRÊTE

Article 1 : A titre exceptionnel, l'Entreprise MNETT est autorisée à faire déposer par l'entreprise GALLO sise 2 rue de Portet à CUGNAUX (31270), 3 bennes à gravats sur le domaine public, aux abords du **13 rue des Glycines**.

↳ du **jeudi 15 juin 2023 à 7h30 au vendredi 16 juin 2023 à 17 heures**.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire afin :

- d'installer un périmètre de sécurité ;
- d'installer la signalisation adaptée ;
- de mettre en place un cheminement piétonnier sécurisé.

Article 3 : La remise des lieux dans leur état initial est à la charge du permissionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LÉGUEVIN.

A Brax, le 14 juin 2023

Le Maire,
Thierry ZANATTA